

En 2020, la SCPI Primovie participe au soutien de l'hôpital Necker-Enfants malades, établissement public de santé dont Primonial REIM finance les projets innovants dans le cadre de sa politique de mécénat.

Vous pouvez également faire un don, en votre nom propre, à l'hôpital Necker-Enfants malades en renvoyant ce bulletin de soutien à la direction du mécénat de l'hôpital. Votre don sera déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si vous faites un don au titre de votre entreprise, vous pourrez déduire votre don de votre impôt sur les sociétés à hauteur de 60%. Les dons affectés à la recherche sont déductibles de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75%.

Bulletin de soutien

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné de votre chèque ou ordre de virement, à :
Hôpital Necker-Enfants malades – Direction du mécénat – 149 rue de Sèvres – 75015 Paris

Particulier Entreprise Association Fondation

Raison sociale : _____

M. Mme. NOM* : _____ Prénom* : _____

Fonction : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Pays* : _____ Téléphone : _____

Email : _____

*Champs obligatoires

Je fais un don d'un montant de : _____ €

20€ 50€ 100€ 500€ 1 000€

Je souhaite soutenir** :

- La qualité de vie des patients hospitalisés et de leur famille (R/M 207)
- L'acquisition d'équipements médicaux de pointe (R/M 121)
- Les programmes de recherche innovants (R/M 120)
- Le bien-être des personnels (LLP 61)

**Un seul choix possible

Pour tout projet spécifique, merci de contacter la Direction du mécénat (01 44 49 53 54 – mecenat.necker@aphp.fr).

J'effectue mon don :

- Par chèque, libellé à l'ordre de « Hôpital Necker-Enfants malades ».
- Par carte bancaire sur notre formulaire sécurisé : <https://hopital-necker.iraiser.eu/primonial/>
- Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement « Don Hôpital Necker » et en précisant le nom de mon entreprise/association/fondation ou mes nom et prénom.

Virement de France et de l'étranger

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004219	55	Régie Hôpital Necker
IBAN			BIC	
FR76 1007 1753 0030 0020 0421 955			TRPUFRP1	

Date : ___ / ___ / ___

Signature :

En tant qu'établissement public de santé, l'hôpital Necker-Enfants malades est habilité à recevoir des dons et des legs (article L.6141-2-1 du Code de la santé publique). Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre don.

Contact : mecenat.necker@aphp.fr – 01 44 49 53 54 – 01 44 49 41 02

